

# Compte rendu du conseil municipal du lundi 11 avril 2022

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h07

Alain BERHAULT est désigné secrétaire de séance.

Présents : Philippe THOMAS, Colette LORME, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Yves CHAUVIN, Alain BERHAULT, Jérôme ROUX et Marie-Chantal MARCEL.

Absent : Marc LIOTARD

## **18H10 – Signature de la feuille de présence**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 21 mars 2022 : sans remarque, il est adopté à l'unanimité

## **1 – Demande d'autorisation de défrichement d'une partie de la parcelle B 1116**

Philippe THOMAS explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de city-stade, il est nécessaire de procéder au défrichement d'environ 500 m<sup>2</sup> sur la parcelle B 1116. Une demande de défrichement va être déposée auprès des services de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

## **2 - Schéma Directeur d'Eau Potable et Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie – Attribution du marché d'Etudes**

Philippe Thomas explique que 3 bureaux d'études ont candidaté auprès du Département de la Drôme (assistant du maître d'ouvrage) à qui la commune avait confié cette mission de consultation.

Après analyse des dossiers, le département et la commune ont retenu les offres de SEDIC et de OTEIS.

Ces deux bureaux d'études ont été reçus en mairie le 1<sup>er</sup> avril par M. le Maire, Philippe THOMAS et les représentants du département pour une audition portant sur le choix définitif du marché d'étude.

Après entretien et réception d'une nouvelle offre de la part de OTEIS, le choix s'est porté sur le cabinet d'études SEDIC de Grane pour un montant de 17 720 € HT.

Adoptée à l'unanimité

## **3 – Association Familiale Dieulefit – Demande de subvention :**

Philippe THOMAS présente au Conseil Municipal le courrier reçu dans lequel l'Association Familiale de Dieulefit demande une subvention à la commune. Il est proposé de leur allouer une subvention de 200 €.

Après discussion, il est décidé de reporter à plus tard cette décision.

## **4 – Comité des fêtes – Demande de subvention sur projet**

Philippe THOMAS présente au Conseil Municipal la demande de subvention du Comité des Fêtes pour l'organisation d'un bal Folk avec cours d'initiation. Le montant demandé est de 300 €.

Après débat, la demande de subvention au Comité des fêtes est refusée.

6 contre - 1 abstention - 1 pour

## **5 – Parcelle B 496 – Achat**

Philippe THOMAS rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat de la parcelle B 496, sise Route de Nyons et reliant la route départementale au Chemin des sept Fonts.

Le prix d'achat de la parcelle B 496 est de 1 000 € sans bornage.

Adoptée à l'unanimité.

## **6 - Cantine Prix du repas – Modification au 1<sup>er</sup> mai 2021**

Philippe THOMAS lit au Conseil Municipal le courrier de Plein Sud Restauration informant la commune de l'augmentation du prix du ticket de cantine. Effectivement, au vu du contexte actuel avec la hausse du coût des matières premières et de l'énergie, Plein Sud Restauration se voit obligé d'augmenter le prix du repas de 6.5 %.

Le prix d'achat du repas est actuellement de 3.70 € TTC. Il serait donc à 3.94 € TTC au 1<sup>er</sup> mai 2022.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de prendre en charge les 0.24 € d'augmentation pour les mois de mai, juin et juillet. De fait, une forte augmentation est à prévoir pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Adoptée par 7 voix pour et 1 abstention

## **7 - Décision budgétaire modificative n° 1 sur le Budget Annexe Eau - Assainissement 2022**

Philippe THOMAS explique au Conseil Municipal que le compte 6811 – 042 (Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) et le compte 28156 – 040 (Matériel spécifique d'exploitation) ne sont pas équilibrés. Il convient donc de faire une décision modificative afin de régulariser cette situation.

Adoptée à l'unanimité

## **8 - Attribution des indemnités des élus**

Philippe THOMAS explique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération sur les indemnités des élus suite à la démission de M. Didier DASSE au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les indemnités décidées en juin 2020 restent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

## **9 - Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e) de la Résistance (ANACR) – Demande de subvention**

Philippe THOMAS présente au Conseil Municipal le courrier reçu dans lequel l'ANACR demande une subvention à la commune. Il est proposé de leur allouer une subvention du même montant qu'en 2021 soit 50 €.

Adoptée à l'unanimité

## **Questions diverses :**

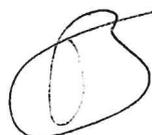
- Projet de remplacement des lampadaires par des lampadaires LED. Subventionnables à 40% par le SDED. Le chantier concernerait les 60 lampadaires les plus anciens pour un montant de 55 000 € HT. A l'heure actuelle, les lampadaires consomment entre 110 et 150W. Ils seraient remplacés par des éclairages consommant 55W.

Le reste à charge pour la commune serait de 33 000 € HT.

- Colette LORME présente les différentes options possibles pour les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée de septembre 2022. La question se pose de mettre en place le quotient familial ou pas. Elle précise qu'elle a rendez-vous, le lendemain, avec un autre prestataire de cantine.

Fin du conseil à 19H43

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Philippe THOMAS



Les conseillers municipaux